

RCS : POITIERS Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00476 Numéro SIREN : 484 009 261 Nom ou dénomination : A.C.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2024 sous le numéro de dépôt 2295

SARL ACM

13 ALLEE DE LA PROVIDENCE

86000 POITIERS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

n° de
dépôt

2295



n° de
gestion

CSB4A6

17 MAI 2024

n° de
facture

n° de
chrono

Comptes certifiés
conformes

Dossier N° 070004 en Euros.

Comptes certifiés
conformes

bakertilly

6 T RUE ALBIN HALLER

POLE REPUBLIQUE SECTEUR 2

86000 POITIERS

05 49 37 03 13

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	35 000		35 000	35 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	351 101	217 986	133 114	147 910	14 796	10.00
	Autres immobilisations corporelles	119 412	54 815	64 597	74 260	9 663	13.01
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 485		7 485	7 485		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 365		9 365	9 365		
	Total II	522 362	272 801	249 561	274 020	24 458	8.93
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	52 006		52 006	56 642	4 636	8.18
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	41 471		41 471	46 739	5 268	11.27
	Autres créances	278		278	6 369	6 091	95.63
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	27 443		27 443	34 890	7 447	21.34
	Charges constatées d'avance (3)	4 881		4 881	4 299	582	13.53
	Total III	126 079		126 079	148 940	22 860	15.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	648 441	272 801	375 641	422 959	47 319	11.19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

9 365

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	40 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	165 753	149 326	16 427	11.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 512	16 427	1 085	6.60
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	227 265	209 753	17 512	8.35
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	102 206	130 898	28 692	21.92
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 091	91	3 000	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 584	64 464	32 880	51.01
	Dettes fiscales et sociales	11 495	17 754	6 259	35.25
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	148 376	213 206	64 831	30.41
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	375 641	422 959	47 319	11.19

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

85 390

130 957

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	411 899		411 899	529 006		117 107	22.14
Production vendue de biens							
Production vendue de services	204 725		204 725	182 557		22 168	12.14
Chiffre d'affaires NET	616 624		616 624	711 563		94 939	13.34
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 892	3 266		626	19.18
Autres produits			1 713	176		1 537	871.37
Total des Produits d'exploitation (I)			622 229	715 005		92 776	12.98
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			279 039	382 474		103 434	27.04
Variation de stock (marchandises)			4 636	4 213		8 849	210.03
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			92 900	100 938		8 038	7.96
Impôts, taxes et versements assimilés			13 965	14 249		285	2.00
Salaires et traitements			155 127	147 122		8 005	5.44
Charges sociales			4 898	5 234		336	6.42
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			47 558	45 867		1 690	3.68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 579	2 935		355	12.11
Total des Charges d'exploitation (II)			600 702	694 606		93 904	13.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			21 527	20 399		1 128	5.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 500	902	598	66.30
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 500	902	598	66.30
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 339	1 880	458	24.37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 339	1 880	458	24.37
2. Résultat financier (V-VI)	839	979	140	14.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 688	19 420	1 268	6.53
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 176	2 993	183	6.11
Total des produits (I+III+V+VII)	623 729	715 907	92 178	12.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	606 217	699 480	93 263	13.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	17 512	16 427	1 085	6.60
	3 924	9 418		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A.C.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 13 Allée de la Providence
86000 POITIERS
484 009 261 RCS POITIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 FÉVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 17 511,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 511,96 euros
A titre de dividendes aux associés	5 376,00 euros
Soit 1,34 euros par part	
Le solde	12 135,96 euros
En totalité au compte "report à nouveau"	
qui s'élève ainsi à 177 889,10 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 376,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ceux éligibles et ceux non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158 3-2° du Code général des impôts :

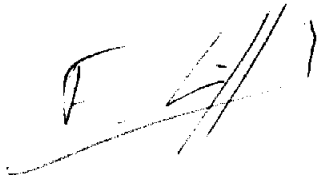
Exercice	Revenu distribué	Revenu éligible	Revenu non éligible
31/12/2021	/	/	/
31/12/2021	5 376 €	5 376 €	/
31/12/2020	/	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Monsieur Frédéric COIFFARD



Madame Karine AUGÉ

